

RÈGLEMENT OFFICIEL

Concours de Dessin à la Main—«Dessine ta douleur invisible »

Organisé par l'association SpaVer22 — www.spaver22.org

Article 1 – Organisation

L'association SpaVer22 organise un concours de dessin à la main intitulé « Dessine ta douleur invisible ». Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 – Durée du concours

Le concours se déroulera du 01 Mars 2026 au 17 Avril 2026 inclus.
Toute participation reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Article 3 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique, sans condition de nationalité, résidant en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM :

Ce concours est ouvert à :

Toute personne physique sans distinction d'âge. La participation des mineurs doit être accompagnée de l'autorisation écrite du représentant légal.

La participation est également ouverte aux adhérents de l'association SpaVer22. Les membres du jury ne peuvent pas concourir.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, le candidat doit :

1. Réaliser un dessin **entièrement à la main sur papier A4** (crayon, stylo, aquarelle, feutres, pastels, etc.). Les œuvres numériques ou partiellement numériques ne sont pas acceptées.
2. Photographier ou scanner son dessin en bonne qualité (résolution minimale recommandée : 1200 px).
3. Envoyer sa participation par email à **asso@spaver22.org** en précisant :
 - Prénom et nom
 - Âge
 - Un court texte facultatif (maximum 5 lignes) pour présenter son œuvre.

Chaque participant ne peut soumettre qu'une seule œuvre. Toute soumission multiple ne retiendra que la première reçue.

Article 5 – Thème

Les œuvres doivent s'inscrire dans la thématique : **la douleur invisible**. Il peut s'agir d'une représentation littérale ou symbolique : douleur physique, fatigue, isolement, espoir, résilience... en lien avec les maladies auto-immunes et rhumatismales (spondylarthrite, polyarthrite, maladie de Verneuil, etc.).

Aucun niveau artistique n'est requis. L'intention et l'authenticité sont valorisées autant que la technique.

Article 6 – Jury et sélection

Les œuvres seront évaluées par un jury interne composé de membres du bureau de SpaVer22. Le jury se réunira après la date de clôture et rendra sa décision dans un délai de 2 semaines.

Les critères d'évaluation sont : l'adéquation au thème, la créativité, l'émotion transmise, et l'originalité du propos. La qualité technique n'est pas le critère principal.

Cinq lauréats seront désignés. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Article 7 – Récompenses

- Les lauréats de chaque catégorie bénéficieront de la mise en valeur suivante :
- Publication de leur œuvre sur le site internet de SpaVer22.
- Publication sur les réseaux sociaux de l'association (Facebook, LinkedIn, Instagram).
- Mention dans la newsletter de SpaVer22.
- Impression en format A2 et mise en avant des Dessins lors du second congrès national SpaVer22.

Les récompenses ne sont pas échangeables contre une somme d'argent ou un autre avantage.

Article 8 – Droits et propriété intellectuelle

En participant au concours, le candidat certifie être l'auteur unique de l'œuvre soumise et qu'elle ne porte pas atteinte aux droits de tiers.

Le participant cède à SpaVer22, à titre gratuit et pour une durée de 5 ans, le droit de reproduire et de diffuser son œuvre dans le cadre des actions de communication de l'association (site web, réseaux sociaux, publications internes), avec mention de son prénom.

Le nom complet du participant ne sera jamais divulgué sans son accord explicite.

Article 9 – Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce concours sont utilisées uniquement pour la gestion du concours et la communication des résultats. Conformément au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données en contactant asso@spaver22.org.

Article 10 – Litiges et droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif au concours sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège de l'association. SpaVer22 se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler le concours en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Règlement déposé auprès de SpaVer22 Le Quillio, le 10 Mars 2026

Pour toute question : asso@spaver22.org — www.spaver22.org